

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



DATE de CONVOCATION
23 MARS 2016

DATE d’AFFICHAGE
05 AVRIL 2016

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 35
Votants : 36

L’an deux mille seize,

le 29 mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s’est réuni en session ordinaire à l’Espace du Lenn à Ambon en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Joseph BROHAN, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mmes Marie-Thérèse CABON, - Nathalie CALLE, - MM. Michel CRIAUD, - Alain DANIEL, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Jean-Marie LABESSE, - Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Mireille LUCAS a été élue Secrétaire.

**DELIBERATION N°43-2015 – TOURISME – CONVENTION DE SUBVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
ET L’OFFICE DE TOURISME COMMUNAUTAIRE**

Le Président rappelle que depuis la création de l’Office de Tourisme Communautaire, la Communauté de Communes participe à son financement sous la forme d’une subvention d’exploitation et ce afin de mener à bien les missions qui lui incombent. Pour 2015, le montant de cette subvention a été fixé à hauteur de 306 000 €. Cette subvention s’ajoute au produit de la Taxe de Séjour qui est obligatoirement reversé en totalité à l’Office de Tourisme.

L’adoption du budget primitif 2016 de la Communauté de Communes étant prévu pour le 29 mars 2016, le Conseil communautaire a autorisé le Président, lors de la séance du 15 décembre 2015, à signer une convention de financement 2016 permettant le versement à l’Office du Tourisme Communautaire d’un premier acompte de 25 % du montant de la subvention allouée en 2015, soit 76 500 €.

Le Président propose de fixer la subvention versée à l’Office de Tourisme pour 2016 à 306 280 €, soit 296 820 € pour son fonctionnement (- 3% par rapport à 2015) et 10 000 € afin de permettre la constitution d’une provision pour l’entretien de ses bâtiments. Il convient également de régulariser l’opération par la signature d’un avenant à la convention.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l’unanimité :

- **FIXE** la subvention versée à l’Office de Tourisme Communautaire pour l’année 2016 à 306 280 € soit 296 820 € pour son fonctionnement et 10 000 € afin de constituer une provision pour l’entretien de ses bâtiments,
- **AUTORISE** le Président à signer l’avenant à la convention tel qu’annexé.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac le 05/04/16
Le Président